

Département : **NORD**
Arrondissement : **LILLE**
Canton : **ARMENTIERES**

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 FEVRIER 2023

Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Publié le

ID : 059-215902024-20230210-20230208DEL3-DE

20230208DEL3
S'LO

NOMBRE :

De conseiller en exercice	29
De présents	25
De votants	29
Pour	29
Contre	
Abstention	

OBJET :

**BUGET PRIMITIF COMMUNAL
2023
VOTE DES TAUX D'IMPOSITION
DE LA FISCALITE DIRECTE
LOCALE**

DELIBERATION :

Publiée le 10 février 2023

Rendue exécutoire le 10 février
2023

Adressée au contrôle de Légalité
(Préfecture de LILLE DRCL) le 10
février 2023

Le maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie ;

Le : 9 février 2023 10 février 2023

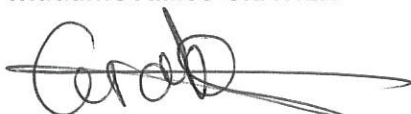
Et que la convocation du Conseil avait
été faite

Le : 25 janvier 2023

Le Maire
D'ERQUINGHEM-LYS

Visa de la secrétaire de séance

Madame Alizée GRATIEN



L'an deux mille vingt-deux, le 1^{er} février,

Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni après
convocation légale, salle de la « Lucarne » dans l'enceinte de l'Espace Agoralys, 120
rue Delpierre, afin de tenir sous la présidence du Maire, sa séance plénière ;

Etaient Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :

Mmes et Mrs. BEZIRARD Alain, DOUCHET Vincent, Laetitia PANIEZ, BOULINGUEZ
Jacky, PACCEU Karine, LANNOO Michel, GRATIEN Christelle, OERLEMANS Benoît,
PREUDHOMME Annie, PACCEU Victor, CAMPHYN Pierre, JOUCLA Olivier, LEROY
Michael, BEZIRARD Alban, DUBURCQ Jean-Pierre, ZAGULA Marie-Claude, LIESSE
Joëlle, BENOIT Danielle, BIERVLIET François, VANHILLE Bénédicte, HENZE Ludovic,
CHARPENTIER Caroline, CAMPHYN Marie-Maud, DUGRAIN Thomas, GRATIEN
Alizée ;

Etaient excusés avec procuration, absents :

Mme Valérie CLOUET, procuration donnée à M. Alban BEZIRARD,
Mme Christine BOCKAERT, procuration donnée à M. Ludovic HENZE,
M. Pierre DASSONVILLE, procuration donnée à M. Alain BEZIRARD,
Me Vanessa LARD, procuration donnée à Me Alizée GRATIEN,

Madame Alizée GRATIEN a été désignée secrétaire de séance, conformément à
l'article L.2121-5 du CGTC ;

En vue de préparer le Budget Primitif communal 2023 et
l'établissement du Rapport d'Orientations Budgétaires qui doit servir
de base au débat du même nom ;

Afin de définir les grandes orientations budgétaires, les engagements
pluriannuels, les dépenses réelles de fonctionnement, l'évolution du
besoin de financement annuel ;

Considérant la structure et la gestion de la dette communale ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il convient de fixer le taux des impôts locaux à
percevoir en 2023 ;

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir
délibéré ;

Le Conseil Municipal vote à **l'unanimité**, les taux des impôts directs
locaux selon le barème suivant :

- Pour le foncier bâti, 42,82%
- Part Départementale, 19,29%
- Part Communale, 23,53 %
- Pour le foncier non bâti, 46,41%.

Ces taux permettent d'assurer le produit total des impôts directs
communaux finançant toutes les dépenses courantes de la ville.

Adopté Pour Ampliation

Le Maire

